



Le concept néerlandais de protection par occupation de personnes adopté dans une nouvelle loi Française

Le gestionnaire de biens inoccupés Camelot a fait adopter un nouveau texte de loi en France et renforce ainsi sa position sur le marché Européen

Après un lobbying de près d'un an et plusieurs visites de sites aux Pays-Bas au Royaume Uni et en Belgique par des représentants de l'Etat français, un nouvel article 27 quinquies, au sein de la Loi Boutin, a été voté le 19 février 2009 par le Parlement français. Celui-ci rend possible la protection de locaux vacants par occupation de personnes. Cet article 'Camelot' est basé sur le succès de la formule Néerlandaise du placement temporaire de résidents dans des locaux inoccupés tel qu'écoles, bureaux, magasins et autres immeubles.

Joost van Gestel, PDG Camelot Europe: " Le concept original d'habitation 'anti-squat' venant des Pays-Bas a été traduit avec succès pour le marché français en un ensemble de services de gestion des biens inoccupés. Ce concept permet de protéger simplement, effectivement et efficacement tout type de biens immobiliers, de bureaux inoccupés jusqu'à d'anciens complexes militaires, contre le vandalisme, la dégradation et le squat. De plus, cela donne la possibilité aux pouvoirs publics français de procurer à de jeunes gens une habitation temporaire située dans des lieux qui sinon resteraient inutilisés et se dégraderaient."

Olivier Roussel, directeur France: "les représentants du peuple français ont été convaincus par le concept de protection par occupation de personnes mis en œuvre aux Pays-Bas. La solution Camelot concilie en effet les impératifs de préservation du patrimoine, de qualité de vie locale et d'offre d'hébergement. Elle a été jugée pertinente par de nombreux parlementaires. Le vote de cette loi, donne maintenant la possibilité à notre entreprise de mettre en place rapidement ce concept. Les pouvoirs publics des villes de Lyon, Lille et d'Ile de France vont pouvoir concrétiser leurs projets en s'appuyant sur un concept unique. C'est pourquoi nous comptons conquérir la France aussi vite que nos collègues Britanniques l'ont fait dans leur pays."

Joost van Gestel: "En 2005 nous avons déjà remporté le prix de la Chambre de Commerce pour le produit d'exportation vers le Royaume-Uni ayant eu le plus de succès. Mais avec l'adoption de cette nouvelle loi en France un nouveau sommet dans notre existence vient d'être atteint. Nous sommes convaincus que dans d'autres pays d'Europe nous sommes capables d'apporter une solution aux pouvoirs publics et aux propriétaires immobiliers en proposant une véritable alternative à l'inoccupation. Notre viseur est pointé sur l'Espagne et l'Allemagne."



RÉSEAU
INTERNATIONAL

**VOTRE
BIEN
NOTRE
MISSION**

Camelot Europe, spécialiste de l'immobilier inoccupé, est actif avec dix établissements situés aux Pays-Bas, en Belgique, en Grande-Bretagne, en Irlande et en France. L'entreprise propose temporairement à des milliers d'Européens un lieu temporaire d'habitation grâce à la grande variété des biens immobiliers inoccupés.

*Lancelot France est la filiale française du groupe Camelot.



Contactez-nous via info@lancelotfrance.com
Ou appelez-nous au 01 47 66 50 86